

Titre du projet: Réalisation d'une signalisation intégrée dans l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

No. du projet

Responsable:

Date:

Programme: Parc du Mont-Royal

Sous-programme:

CONTEXTE DU PROJET

Reflet de l'histoire et de la personnalité de Montréal, le parc du Mont-Royal constitue un patrimoine unique et précieux aux yeux des Montréalais et Montréalaises. Le parc ainsi que l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (AHNMR) représente l'un des dossiers les plus prioritaires de l'Administration publique. Parmi les autres grands dossiers de la mairie figure également celui de la «Politique pour un environnement paisible et sécuritaire» adoptée vers la fin de l'année 2007. S'inscrivant dans la suite des travaux du Sommet de Montréal, cette politique vient concrétiser les engagements de la Ville mentionnés à la «Charte montréalaise des droits et responsabilités» et confirme le droit de tout citoyen à la sécurité. Avec elle, l'accessibilité et la signalisation, principes complémentaires repris dans le «Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire», s'ajoutent au chapitre des priorités de l'Administration publique. Afin de répondre à ces préoccupations, la DGPNV a procédé à une analyse de la situation prévalant dans le parc du Mont-Royal et l'AHNMR, ce qui lui a permis de constater plusieurs lacunes en matière de signalisation et d'identification des lieux. On y observe une signalisation plutôt hétéroclite, des seuils mal identifiés, une signalisation déficiente se limitant souvent aux grandes artères et aux sentiers principaux, une signalisation pratiquement inexistante sur les sentiers secondaires, plusieurs signes de vandalisme sur les panneaux, la disparition de panneaux directionnels et un entretien déficient des panneaux toujours existants. En effet, des 300 panneaux directionnels installés en 1991, plus de la moitié ont disparus et n'ont pas été remplacés. À l'époque, le système utilisé était de conception robuste, difficile à entretenir et davantage adapté aux grandes artères publiques qu'aux petits sentiers secondaires plus informels. Le système était peu polyvalent, nécessitait un passage obligé aux ateliers de fabrication en cas de remplacement et offrait des possibilités plutôt limitées. Compte tenu de la forte valeur emblématique et identitaire du parc du Mont-Royal et de l'AHNMR, il y va de l'intérêt de la Ville de bien identifier les lieux en vue de les rendre plus sécuritaires et accessibles et d'y apposer sa signature corporative.

BUT DU PROJET

Créer un système de signalisation intégré permettant d'orienter efficacement le visiteur, à la fois vers l'AHNMR, à l'intérieur du territoire de l'AHNMR ainsi que dans le parc du Mont-Royal et d'en interpréter les principales composantes patrimoniales.

OBJECTIFS DU PROJET

Améliorer la visibilité du parc du Mont-Royal et de l'AHNMR.
 Augmenter le nombre de visiteurs dans le parc du Mont-Royal et dans l'AHNMR.
 Réduire le temps de déplacement du visiteur pour accéder aux principales composantes patrimoniales du parc du Mont-Royal et du AHNMR.
 Augmenter le niveau de sécurité à l'intérieur du parc du Mont-Royal et évaluer le taux de satisfaction des utilisateurs.
 Diminuer le temps de réponse des intervenants (policiers, pompiers, etc.) en améliorant les repères à l'intérieur du parc et de l'AHNMR.

DESCRIPTION DU PROJET

Supports et contenu programmatique des interventions projetées en matière de signalisation, réparties selon les cinq volets suivants :

- Premier volet : Signalisation directionnelle et réglementaire à l'intérieur du parc du Mont-Royal et identification des seuils.
- Deuxième volet : Signalisation de l'AHNMR à l'intérieur de la Ville.
- Troisième volet : Signalisation favorisant une meilleure orientation à l'intérieur de l'AHNMR (rues principales, etc.) et identification des seuils de l'AHNMR .
- Quatrième volet : Identification des principales institutions de l'AHNMR avec leurs signatures corporatives.
- Cinquième volet : Interprétation dynamique des principaux éléments patrimoniaux du parc (arbres remarquables, flore, faune, bâtiments, milieu naturel, zones sensibles, vues exceptionnelles, unités de paysage, vestiges archéologiques, oeuvre d'art, etc.) aux moyens d'outils technologiques (lecteur MP3, internet, bornes interactives, etc.).

ANALYSE DES INTERVENANTS

Identification de l'intervenant	Enjeux de l'intervenant
1. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine 2. Conseil du patrimoine de Montréal 3. Madame Helen Foutopoulos 4. Table de concertation du Mont-Royal	1. Faire respecter son décret 2. Protection et mise en valeur du patrimoine 3. Réussite du projet 4. Rallier les propriétaires institutionnels et les groupes de pression.
5. Office de consultation publique de Montréal 6. Ministère du Tourisme 7. Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal (OCTGM) 8. Direction des communications et des relations avec les citoyens	5. Connaître et refléter l'opinion des citoyens 6. Faire connaître l'AHNMR et en améliorer l'accessibilité à partir du centre-ville 7. Valider et faire respecter les politiques municipales en matière d'attraits touristiques 8. Donner une image positive de la Ville
9. Arrondissements Plateau Mont-Royal, 10. Arrondissement Côtes-des-Neiges/NDG, 11. Arrondissement Ville-Marie, 12. Arrondissement Outremont 13. Ville de Westmount - Parc Summit	9 à 13. Faire valoir et conserver leur identité 9 à 13. Répondre aux besoins des citoyens et des partenaires 9 à 13. Obtenir les budgets nécessaires afin de gérer et entretenir adéquatement les infrastructures mises en place

14. DGPV , 15. Bureau du Mont-Royal 16. Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise 17. Bureau du Mont-Royal 18. SITE - Circulation, 19. SPVM	14 à 15. Répondre aux besoins des partenaires. Respect du TCQ. 16. Respecter les objectifs identifiés dans le plan de mise en valeur du Mont-Royal 17. S'assurer du respect de l'intégrité des patrimoines du Mont-Royal 18. Faire respecter la politique de la Ville. 18 à 19. Améliorer la sécurité des utilisateurs.
20. CUSM (Sites de l'Hôpital Royal Victoria et de l'Hôpital général de Mtl) , 21. CHUM (Site de l'Hôtel-Dieu), 22. Religieuses hospitalières de St-Joseph 23. Centre funéraire Côte-des-Neiges, Cimetière Notre-Dame des neiges, Bois Saint-Jean-Baptiste, Cimetière Mont-Royal, Cimetière Shaar Hashomayim, Cimetière portugais	20 à 22. Identifier l'institution et faire valoir leur image de marque 23. Offrir une meilleure lecture des lieux 23. Légitimiser les lieux de passage
24. Oratoire Saint-Joseph 25. Ancien séminaire de philosophie - Collège Mariannopolis 26. Université de Montréal 27. Université McGill	24 à 27. Identifier l'institution et faire valoir leur image de marque 24 à 27. Améliorer l'accessibilité et la sécurité des utilisateurs
28. Les Amis de la Montagne 29. CRE (Conseil régional de l'environnement) 30. Musée de l'Au-delà 31. Héritage Montréal	28 à 31. Réfléter l'opinion des citoyens conscientisés auprès des politiciens 31. Faire reconnaître ce lieu emblématique et ces diverses composantes dans le respect du patrimoine bâti, paysager, artistique, funéraire, commémoratif, archéologique, religie et ethnohistorique 31. Éviter toute pollution visuelle
32. Résidants de l'AHNMR 33. Visiteurs	32. Mieux diriger les visiteurs afin d'assurer la quiétude des résidants 32 à 33. Accéder au parc en toute sécurité 32 à 33. Avoir une meilleure lecture des lieux 32 à 33. Reconnaître facilement les lieux de passage

Exemple 2

1.1 CONTEXTE ET PROSPECTIVE

Le CESM est qualifié comme parc métropolitain du réseau des grands parcs urbain de la ville de Montréal. Ce parc métropolitain est situé dans le quartier Saint-Michel de l'arrondissement Villeray St-Michel/Parc Extension. Faisant l'objet depuis une dizaine d'années d'aménagements à des fins récréatives en son pourtour principalement, le site est aujourd'hui visité par près de 500 000 personnes annuellement, dont 75 000 profitent du service de visite guidée géré par la Tohu. Cependant, l'absence d'outils de communication, comme le sont les éléments de signalisation identitaire, directionnelle, réglementaire et d'interprétation, est palpable et réduit très considérablement les interactions possibles entre les visiteurs et ce lieu d'intérêt majeur en ce qui concerne les sciences de l'environnement.

Faire connaître le CESM à l'extérieur de ses frontières physiques est un projet promotionnel en soi. Faire connaître ce qu'il a dans le ventre en est un autre, quoique complémentaire au premier, qui fait l'objet de la présente réflexion. Dès l'approche du site en son pourtour, il importe d'introduire l'identité du CESM et d'en présenter le contenu, puisque c'est par ce contenu qu'il devient point d'intérêt de grande portée. Dans cet optique, les 12 points d'accès déjà existants au pourtour du CESM doivent être aujourd'hui soumis à certaines révisions principalement en ce qui concerne l'amélioration de leur traitement et la mise en place d'un système de signalisation.

1.2 BUT DU PROJET

Bien signaler et marquer les accès existants au pourtour du CESM.

1.3 OBJECTIFS DU PROJET

OBJECTIF PRINCIPAL

Présenter l'intérêt et le contenu du site du CESM dès l'abord de sa périphérie.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Mettre en place une signalisation périphérique identitaire;

Mettre en place une signalisation intérieure directionnelle, réglementaire et d'interprétation;

Améliorer le traitement des accès et réduire les problèmes d'érosion observés aux entrées;

Proposer un plan de circulation en identifiant les accès ouverts à une circulation véhiculaire de services;

1.4 DESCRIPTION DU PROJET

Inclut dans le projet

SOUS-LIVRABLES

Réseau des grands parcs

Critères d'accessibilité élaborés pour le réseau des grands parcs;

Critères de signalisation du réseau des grands parcs élaborés par le comité de communication;

Documents contractuels et recommandations/ services professionnels communication;

Signature réseau des grands parcs

CESM - Observation et constat

Identification précise de la nature du site et son identité;

Identification des points d'information requis;

Validation des orientations globales de la programmation du CESM

Identification et évaluation des problématiques observées pour chacun des accès;

Proposition

Documents contractuels et recommandations/ services professionnels architecture de paysage;

Élaboration d'un schéma de signalisation en fonction des renseignements à donner aux visiteurs à l'approche et une fois qu'ils sont sur le site;

Proposition d'interventions visant à bonifier le traitement des accès et à réduire les problèmes d'érosion;

Plans et devis des travaux d'exécution

LIVRABLE

Consolidation des accès en pourtour du site incluant la signalisation identitaire, directionnelle, réglementaire et d'interprétation, le traitement des accès, l'ajout de mobilier et de végétaux si requis et les mesures de contrôle d'accessibilité pour les piétons, les cyclistes et les véhicules.

Exclut du projet

La signalisation routière (ex. : sur autoroute métropolitaine, boulevard Crémazie, rue Jarry, rue Papineau, etc);

Le traitement des sentiers et secteurs autres que ceux faisant partie des accès;

Les entrées Émile-Journault et Louvain;
L'axe visuel Legendre Est;
Les stationnements.